



**AVENANT N°7 A L'ACCORD DE FORMALISATION
DE L'UNITE ECONOMIQUE ET SOCIALE QUADRAL**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

QUADRAL SAS, Société par Actions Simplifiée,
12, rue François de Curel, 57000 METZ

QUADRAL IMMOBILIER, Société par Actions Simplifiée,
24Ter, rue du Gal de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

QUADRAL TRANSACTIONS, Société par Actions Simplifiée,
24Ter, rue du Gal de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

FONCIERE QUADRAL, Société par Actions Simplifiée,
12, rue François de Curel, 57000 METZ

QUADRAL PROMOTION, Société par Actions Simplifiée,
12, rue François de Curel, 57000 METZ

QUADRAL EXPERTISE, Société par Actions Simplifiée,
24Ter, rue du Gal de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

QUADRAL PROPERTY, Société par Actions Simplifiée,
41, rue de la chaussée d'Antin, 75009 PARIS

QUADRAL E-SERVICES, Société par Actions Simplifiée,
12, rue François de Curel, 57000 METZ

LA MAISON DU SYNDIC, Société à Responsabilité Limitée,
36, rue Pasteur, 57000 METZ,

Représentées par Monsieur Jean-François PREVOT, agissant pour le compte de QUADRAL SAS, ayant reçu mandat des structures précitées,

Composant l'Unité Economique et Sociale QUADRAL reconnue conventionnellement, dénommée ci-après « L'UES QUADRAL »,

D'UNE PART,

ET :

Les organisations syndicales représentatives du personnel de l'UES QUADRAL, représentées par :

- Pour la CFDT, Mme Dorothée PINSET, en qualité de déléguée syndicale de l'UES QUADRAL ;

- Pour la CFTC, Mme Aurélie HAYOTTE, en qualité de déléguée syndicale de l'UES QUADRAL ;

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

L'Unité Economique et Sociale QUADRAL regroupe, depuis sa création, des sociétés autour des activités d'administration de biens et de transactions immobilières pour des institutionnels.

Les sociétés BATIGESTION et PETITPIERRE & SABATIER-RIL, SOFIGERE et QUADRAL TERTIAIRE, ainsi que les sociétés QUADRAL SAS et QUADRAL INVEST ont fusionné le 25 juillet 2016 pour devenir respectivement QUADRAL IMMOBILIER, FONCIERE QUADRAL et QUADRAL SAS. Ce présent avenant a pour objet de confirmer le rattachement de ces structures au sein de l'Unité Economique et Sociale QUADRAL.

En outre, en date du 15 septembre 2016, la société PROMALLIANCE a changé de dénomination sociale afin de devenir la société QUADRAL PROMOTION.

En conséquence, les parties décident ce qui suit :

ARTICLE I : INTEGRATION DES SOCIETES QUADRAL IMMOBILIER et FONCIERE QUADRAL A L'UES QUADRAL

Suite aux opérations de fusion, les parties décident de confirmer par cet avenant l'intégration dans l'UES QUADRAL des sociétés suivantes à la date du 25 juillet 2016 :

- QUADRAL IMMOBILIER, dont le siège social est situé au 24, ter rue Du Général De Gaulle au Ban Saint Martin (57050),
- FONCIERE QUADRAL, dont le siège social est situé au 12, rue François de Curel à METZ (57000).
- QUADRAL SAS, dont le siège social est situé au 12, rue François de Curel à METZ (57000).

Suite au changement de nom de la société PROMALLIANCE, les parties confirment par cet avenant que la société QUADRAL PROMOTION fait partie intégrante de l'Unité Economique et Sociale QUADRAL.

ARTICLE II : REGLES SOCIALES APPLICABLES

Les salariés des Sociétés QUADRAL IMMOBILIER, FONCIERE QUADRAL, QUADRAL SAS et QUADRAL PROMOTION bénéficieront des Instances Représentatives du Personnel de l'UES QUADRAL, notamment le Comité d'Entreprise, les Délégués du Personnel, le CHSCT et les Délégués Syndicaux de l'UES QUADRAL ainsi que de l'ensemble du Statut du Personnel de l'UES QUADRAL.

Pour les accords collectifs relatifs à l'épargne salariale (Intéressement, Participation et Plan d'Epargne Entreprise), la conclusion d'un avenant à ces accords sera nécessaire.

ARTICLE III – PRISE D'EFFET

Le présent avenant fait partie intégrante de l'accord de formalisation de l'UES QUADRAL et entre en application sur l'exercice 2016 et les exercices suivants pour une durée indéterminée.

ARTICLE IV : DEPOT - PUBLICITE

Le présent avenant sera déposé, en deux exemplaires, dont un original, et une version électronique, à la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Moselle, ainsi qu'au secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes de Metz.

Fait au Ban Saint Martin le 10 octobre 2016, en 7 exemplaires originaux.

Pour les entités composant l'UES :

QUADRAL SAS
QUADRAL IMMOBILIER
QUADRAL TRANSACTIONS
FONCIERE QUADRAL
QUADRAL PROMOTION
QUADRAL EXPERTISE
QUADRAL PROPERTY
QUADRAL E-SERVICES
LA MAISON DU SYNDIC

Représentées par Monsieur Jean-François PREVOT,
agissant en qualité de représentant de QUADRAL SAS,
ayant reçu mandat à cet effet

Pour l'organisation syndicale représentative :

- CFDT :
Mme Dorothée PINSET

- CFTC :
Mme Aurélie HAYOTTE